

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep Marie-Victorin
(Enseignement ordinaire)

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep Marie-Victorin a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Elle l'a analysé, après qu'il lui eût été transmis le 15 avril 1996, puis un comité a effectué une visite au Collège les 22 et 23 mai². À cette occasion, ont été rencontrées des personnes travaillant à la Direction des études, des membres du Comité opérationnel d'évaluation et du Comité institutionnel en évaluation de programme, des professeurs, et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Monsieur Jacques L'Écuyer assumait la présidence du comité. Ce comité regroupait également Madame Fabiola Dallaire, coordonnatrice des sciences humaines au Cégep de Saint-Félicien, Monsieur Louis-Georges Harvey, professeur d'histoire à l'Université Bishop's, ainsi que Monsieur Stéphane Saint-Gelais, professeur d'histoire au Cégep de Sept-Îles. Pierre Côté, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* a été implanté d'abord au Collège privé dès 1967, puis maintenu en 1993 lorsque l'établissement est entré dans le réseau public. Le programme de ce cégep de Montréal compte présentement les quatre profils suivants : Individu, Société, Monde et Administration.

Le changement de statut a amené une croissance importante du nombre d'élèves; d'une centaine qu'ils étaient dans ce programme, il y en a maintenant plus de quatre cents qui s'y inscrivent à l'enseignement ordinaire, ce qui totalise près du quart de l'effectif scolaire du Cégep. En outre, l'effectif du programme est aujourd'hui constitué, dans une proportion de 30 %, d'élèves d'origine ethnique autre que québécoise. Cette croissance rapide et cette transformation de l'effectif, dues à l'intégration au réseau public, ont profondément modifié, voire bouleversé, l'ensemble du programme et la mise en oeuvre de celui-ci. Par exemple, elle s'est traduite par une hausse du nombre de professeurs, ceux-ci passant de dix à vingt-cinq personnes, tous rassemblés au sein d'un même département, mis à part ceux d'administration et de mathématiques. La nouvelle équipe, ainsi constituée, regroupe non seulement des gens ayant travaillé auparavant à l'enseignement ordinaire, mais aussi à la formation continue et en milieu carcéral; l'appropriation du programme n'était donc pas la même pour tous, et un consensus a dû être reconstruit. En fait, c'est non seulement le programme des *Sciences humaines* qui a été chamboulé par cette situation, mais toute la gestion de l'établissement. L'ensemble des mesures d'aide aux élèves ont également dû être revues pour répondre adéquatement aux trois mille élèves du Cégep.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le Cégep a résolument mis l'accent, dans son rapport d'auto-évaluation, sur les actions à entreprendre, voulant inscrire le programme dans une réflexion prospective commune, propre à consolider la transition de l'établissement du réseau privé au réseau public. Il est logique, alors, que l'ensemble du document offre davantage l'aspect d'un plan de travail, que d'un regard rétrospectif sur le programme.

D'entrée de jeu, la Commission souligne vivement la qualité du processus d'auto-évaluation suivi. Un *Rationnel institutionnel en matière d'évaluation de programmes* a été élaboré et un *Comité institutionnel en évaluation de programme* a été mis en place; ces deux éléments témoignent de l'appui qu'entend accorder le Cégep aux opérations évaluatives, peu importe le programme considéré. Il est intéressant que le Cégep, par son *Comité institutionnel*, ait cherché à mettre en place un «regard externe au programme»; ses membres étant deux personnes de la direction, dont la directrice des études, et trois professeurs rattachés à d'autres disciplines que celles des Sciences humaines. Cette structure, qui est un sous-comité de la Commission des études, allège considérablement le travail devant être accompli par celle-ci. Plus spécifiquement à propos du programme de *Sciences humaines*, une panoplie impressionnante d'instruments a été produite, tant pour la cueillette des données que pour l'analyse, que l'on songe, par exemple, aux questionnaires utilisés auprès des étudiants et des diplômés, aux grilles synthèses de cours, de même qu'à la *Grille présentant les niveaux d'apprentissage de chacun des cours de la formation spécifique*. En outre, un comité opérationnel, constitué d'une conseillère pédagogique et de quatre professeurs de Sciences humaines, a été formé pour conduire l'auto-évaluation. Le travail exemplaire réalisé par ce comité n'est pas étranger au nombre de rencontres qui ont été tenues, soit une par semaine durant tout le trimestre d'automne 1995, ni aux diverses rencontres tenues avec le personnel enseignant du programme, mais il doit aussi beaucoup à la qualité de la contribution de ses membres, et la Commission tient à le spécifier tout particulièrement. Il convient de souligner également la collaboration du personnel enseignant à la cueillette d'information, à la validation des données, à l'analyse et à l'interprétation des données, ainsi qu'à la détermination des actions envisagées, sans oublier le fait qu'un professeur de mathématiques a été associé aux travaux du comité opérationnel. L'intérêt manifesté par les professeurs, tout au long du processus, atteste l'excellente collaboration qui a prévalu entre eux et les autres instances concernées, ce qui a assurément apporté beaucoup

au travail produit, qui, à plusieurs reprises, dépasse très largement l'information requise par la Commission.

Le Cégep déclare, dans son rapport, que «l'évaluation de programme est venue soutenir une démarche d'appropriation, ou de réappropriation, collective du programme» et que «ce processus a permis d'investir des acquis antérieurs du collège privé sur le plan de la concertation entre les professeurs d'un même programme et sur la définition de cibles d'apprentissage précises à différentes étapes d'un processus de formation» (*Rapport d'auto-évaluation* p. 6). Ces propos indiquent bien quelles finalités le Cégep entendait donner à cette importante opération, et quels bénéfices il en a retirés. Lors de sa venue au Cégep, le Comité visiteur a eu la certitude que l'exercice d'évaluation accompli découlait d'un véritable travail institutionnel.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

La Commission a été vivement impressionnée par le travail réalisé démontrant la cohérence entre les activités d'apprentissage et les objectifs du programme. Il s'agit là, à n'en point douter, d'une partie de l'auto-évaluation sur laquelle le Cégep a particulièrement insisté. Elle met en évidence plusieurs faits qui méritent d'être soulignés : l'appropriation des objectifs du programme par le Cégep, où sont justifiées chacune des modifications apportées; l'importance accordée aux cours de méthodologie; la réalisation d'un «schéma intégrateur» qui indique la contribution au programme de chaque discipline; et l'énoncé d'objectifs par année de formation.

L'analyse faite par le Cégep est exemplaire; elle est tournée vers l'avenir et elle est d'autant plus intéressante qu'elle s'appuie sur ce que l'élève doit apprendre par discipline et par année. Il serait

profitable que les outils employés pour accomplir cette analyse soient diffusés auprès d'autres collègues qui pourraient ainsi s'en inspirer. L'analyse démontre qu'un pas majeur a été franchi vers une vision unifiée du programme, et que la réflexion se poursuit à cet effet, comme en témoignent les actions envisagées. Plus particulièrement, la Commission encourage le Cégep à concrétiser ses projets de parfaire l'arrimage avec les professeurs de français et de philosophie, et d'établir un tronc commun en première année pour tous les profils, sauf pour celui d'administration qui est plus particulier. Elle l'invite aussi à mettre en place les mesures prévues pour «maximiser la jonction» entre les cours de langue seconde et le programme de *Sciences humaines*.

Nonobstant ce constat, la Commission note un problème touchant les profils de formation. Alors qu'en septembre 1995 le Cégep en offre quatre, qui ont chacun une grille de cours particulière, les élèves rencontrés ne voient pas avec évidence ce qui les distingue. Il est possible que la confusion relevée par les élèves ne soit pas étrangère au fait que certains cours soient communs à plusieurs profils. Les élèves avancent d'ailleurs ne pas avoir obtenu une information qui permette d'apprécier ce qui caractérise le contenu ou les finalités des profils. Les principes arrêtés par le Cégep pour délimiter les profils en démontrent le fondement et, à ce titre, ils doivent être soulignés positivement, mais ils ne concourent aucunement à bien saisir les différences de l'un à l'autre. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Cégep de mieux définir les profils de formation offerts et de les faire connaître aux élèves.

L'information transmise pourrait comprendre, notamment, les objectifs locaux du programme et les objectifs se rapportant à l'une et l'autre des deux années de formation. Cette recommandation s'inscrit assez bien dans une action envisagée par le Cégep, et qui vise à transmettre aux élèves une vision plus claire du programme. Elle peut éventuellement aussi accroître leur motivation en précisant mieux le cheminement proposé.

En ce qui a trait à la séquence des apprentissages, la Commission constate qu'elle repose sur des principes qui balisent la configuration de chaque trimestre, et que le Cégep entend parfaire la progression des apprentissages, en ayant déterminé des objectifs pour chacune des deux années de formation. Le tableau présenté aux pages 42 à 45 du rapport d'auto-évaluation indique explicitement ces objectifs, tout en faisant les liens avec les objectifs du programme. La formation de «comités de niveaux» favorisera assurément l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, la Commission observe un certain tâtonnement dans l'ordonnancement des cours depuis 1993. Plus spécifiquement, il lui semble important qu'une gradation des cours soit définie pour chaque discipline. D'ailleurs,

plusieurs actions envisagées par le Cégep convergent pour concrétiser cette idée. En ce sens, la Commission *suggère* au Cégep de déterminer un cours d'entrée par discipline.

La charge de travail paraît adéquate et les exigences apparaissent dans les plans de cours. Le défi à ce sujet, croit la Commission, est de concilier deux tendances contradictoires; certains élèves considèrent qu'ils ont une charge de travail peu élevée, alors que d'autres élèves, qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, répondent plus laborieusement aux exigences. La Commission insiste sur le fait de ne pas réduire la charge de travail demandée, car les élèves auraient alors plus de difficultés, par la suite, à satisfaire les exigences du milieu universitaire. Entre autres, certains élèves éprouvent des difficultés à bien planifier les travaux de longue haleine, ne pouvant éviter qu'avec peine une bousculade pour respecter l'échéance. Par ailleurs, il semble exister un écart dans les exigences des professeurs qui dispensent le cours d'*Économie globale*. La Commission invite le Cégep à porter une attention spéciale à l'étalement des travaux et à fixer des échéances plus courtes, surtout lors de la première année pour habituer progressivement les élèves à respecter les délais prévus, et elle l'invite également à reconsidérer les exigences relatives au cours d'*Économie globale* et à les harmoniser, le cas échéant.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Considérant les méthodes pédagogiques, elles paraissent peu variées et l'enseignement magistral domine dans la plupart des cours. Même si cette formule peut laisser place à des discussions avec les élèves, et même si à l'occasion d'autres méthodes peuvent s'ajouter à celle-ci, la Commission croit que la contribution des élèves devrait être sollicitée beaucoup plus. Que certains élèves ne lisent pas préalablement les textes, n'aide assurément pas leur bonne participation, mais cela ne devrait pas servir de prétexte à un repli sur l'enseignement magistral, puisque d'autres déclencheurs peuvent être employés pour entraîner la discussion. Cette orientation en faveur de méthodes actives, qui est tout de même présente dans plusieurs cours, aurait avantage à être affirmée plus fortement, notamment pour accentuer la motivation des élèves et pour développer des habiletés de base comme l'esprit critique ou la capacité de lire et d'analyser. Le Cégep détient, en outre, un portrait assez complet de ce qui caractérise les élèves, ce qui constitue un outil appréciable pour favoriser

l'adaptation des méthodes pédagogiques. Les liens entre les sciences humaines et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) devraient également être affermis. Bien que les professeurs rencontrés se soient montrés intéressés à orienter leurs cours en fonction de ces nouvelles technologies, force est de constater qu'ils les maîtrisent à des degrés très inégaux.

La Commission attire l'attention du Cégep sur un essai fait dans des cours de sociologie, pour tirer profit des différences culturelles des élèves, que ce soit pour expliquer des concepts ou pour inculquer des notions d'analyse. D'autres cours pourraient sans doute eux aussi se servir de cette façon d'agir. Préalablement, cependant, une telle orientation suppose que le personnel enseignant soit bien au fait du contexte social et culturel diversifié avec lequel le Cégep doit composer. Une des actions envisagées par l'établissement va en ce sens, le rapport d'auto-évaluation précisant que des «professeurs ont manifesté le besoin de mieux connaître la culture et les intérêts des principales communautés culturelles» (p. 58). La Commission *suggère* au Cégep de faire appel davantage aux méthodes actives d'enseignement, en misant sur ce qui caractérise les élèves.

Par ailleurs, à propos du projet «Eurovic», qui visait la réalisation d'une étude en France dans le domaine de la santé mentale, même si celui-ci a été interrompu, le Cégep pourrait étudier la possibilité de relancer cette formule, en la modifiant de manière à prendre en compte les problèmes rencontrés. Un tel projet pourrait, entre autres exemples, donner un relief particulier au profil «monde».

Touchant les mesures d'aide et de soutien, la Commission constate qu'en 1993-1994, le Cégep a mis en place un important projet d'encadrement des étudiants de Sciences humaines; plusieurs activités ont alors été conduites : sondage auprès des élèves, inventaire des tests de dépistage, analyse des bulletins de mi-session, aide pédagogique individuelle encadrant les élèves en difficulté d'apprentissage, ateliers sur les méthodes de travail, aménagement d'un local d'étude, rencontres formatives individuelles avec plus de 200 élèves, conférence sur la motivation et la réussite des élèves. Ce projet a donné lieu, l'année suivante, à trois nouveaux projets : l'aide à l'apprentissage assisté par micro-ordinateur, le laboratoire en Sciences humaines et l'élaboration d'un guide méthodologique. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier projet, les membres du Comité visiteur ont considéré, à la lumière de la version préliminaire qu'ils ont eu le plaisir de feuilleter, qu'il s'agit là d'un travail remarquable, autant par la présentation visuelle que par le choix des thèmes.

Au regard du *Centre d'aide à l'apprentissage assisté par micro-ordinateur*, la Commission prend note que les objectifs qui lui sont dévolus visent non seulement l'apprentissage, par la pratique, de

logiciels appropriés à la réalisation des travaux scolaires, mais aussi l'exploration des ressources propres à un environnement micro-ordiné. Un professeur a été partiellement libéré pour y occuper diverses tâches, dont celles reliées à l'aide à l'apprentissage. Créé à l'automne 1994, ce *Centre* compte une vingtaine d'appareils 486; il témoigne bien de la décision du Cégep de tisser des liens entre le programme des *Sciences humaines* et l'univers de l'informatique.

La Commission ouvre ici une courte parenthèse pour signaler que plusieurs initiatives soutenues par le Cégep dépassent la notion d'aide entendue dans le sens étroit du terme, et contribuent à créer un sentiment d'appartenance au programme, voire une culture des Sciences humaines. À preuve, notamment, la mise en place du *Laboratoire des sciences humaines* qui offre des «activités parapédagogiques complémentaires de formation», ou encore la publication de *L'humaniste*, journal propre au programme, dont les thèmes abordés, par leur variété, mettent en valeur l'ensemble des disciplines des Sciences humaines et présentent informations, opinions, analyses et réflexions. Un aspect non négligeable de ces initiatives est de les fonder sur la participation des élèves, et tout particulièrement de tirer profit d'élèves qui désirent s'engager fortement. La Commission encourage le Cégep à poursuivre ce genre d'activités.

Tous les projets d'aide et de soutien mettent en évidence un important fil conducteur : le Cégep a réussi à lier étroitement «encadrement» et «pédagogie», en suscitant une forte collaboration du personnel enseignant, et la concertation entre celui-ci, les aides pédagogiques individuels et des conseillers pédagogiques. Nonobstant toutes les réalisations accomplies, la Commission *suggère* au Cégep de porter une attention toute particulière au dépistage des élèves à risque. Le taux de déperdition et les problèmes de motivation conduisent la Commission à croire qu'une activité récurrente de dépistage doit être entreprise. D'ailleurs, un travail en ce sens a déjà été accompli dans le cadre du vaste projet d'encadrement mis en place en 1993-1994, et des actions sont annoncées à cet effet dans le rapport d'auto-évaluation.

Les élèves rencontrés lors de la visite se sont déclarés satisfaits de la disponibilité du personnel enseignant. Sur ce sujet, deux aspects sont à faire valoir. D'une part, les professeurs sont accessibles aux élèves qui désirent les consulter à leur bureau; les rencontres sont d'ailleurs facilitées du fait qu'ils jouissent de bureaux individuels avec téléphone et boîte vocale. D'autre part, la contribution des professeurs au *Laboratoire en sciences humaines*, au *Centre d'aide à l'apprentissage assisté par micro-ordinateur*, au journal *L'humaniste*, au tournoi des *Jeunes démocrates*, et à la majorité des projets d'aide et d'encadrement, atteste un engagement de leur part qui dépasse le cadre de la prestation de cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Outre que les professeurs soient fortement engagés dans le programme, ils possèdent d'excellentes qualifications. Presque tous détiennent une maîtrise universitaire dans la discipline enseignée, et le tiers ont un diplôme en pédagogie ou en enseignement. La Commission souligne les efforts importants qui ont dû être accomplis, depuis trois ans, pour créer une équipe homogène, harmonieuse et dynamique, avec des professeurs dont l'expérience de travail se situait dans des milieux différents de formation.

Une entente intervenue dernièrement en *Comité de relations de travail* (C.R.T.) concerne l'attribution de deux cours. D'une part, l'enseignement des cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, qui était jusqu'à maintenant attribué en complément de tâche à des professeurs non permanents, pourra à l'avenir être confié aussi à des professeurs permanents, ce qui devrait permettre de garantir une meilleure continuité. D'autre part, les cours de *Méthodes quantitatives* pourront être enseignés non seulement par des professeurs de mathématiques mais aussi par ceux de Sciences humaines, ce qui amènera vraisemblablement une meilleure concertation entre ces deux groupes de professeurs. Ce sont là des décisions importantes, compte tenu que les cours de méthodologie constituent en quelque sorte l'épine dorsale du programme, puisqu'ils se doivent d'être réinvestis dans les autres cours du programme. La Commission invite le Cégep à voir à ce que l'entente soit appliquée de manière à créer un noyau stable de professeurs affectés à dispenser ces cours.

La Commission prend note de l'existence d'une procédure d'évaluation des professeurs non permanents et du projet d'inclure celle-ci dans une politique à venir sur la gestion des ressources humaines. Que ce soit dans ce cadre, ou dans un autre moins officiel, il apparaît important que les professeurs recherchent une rétro-action des élèves sur leur enseignement. La Commission en fait nommément la *suggestion*. Le Service de développement pédagogique met d'ailleurs à leur disposition des questionnaires d'appréciation à cet effet.

La Commission prend note également que le Cégep a mis en place plusieurs programmes et mesures de perfectionnement touchant le personnel enseignant, qu'il s'agisse de l'accueil et de l'intégration

des nouveaux professeurs, des activités du Service de développement pédagogique, de la mise en place de nouveaux cours, etc. Il semble néanmoins que les professeurs soient partagés sur le fait de suivre ou non des activités de perfectionnement. À ce propos, la Commission signale l'intérêt de s'inscrire, si ce n'est déjà fait, à un perfectionnement sur les nouvelles technologies reliées à l'informatique. Elle souscrit donc entièrement à l'idée suivante exprimée dans le rapport d'auto-évaluation : «il importe que la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) soit une compétence incontournable à développer afin que les étudiants puissent avoir accès aux ressources informatisées au collégial et qu'ils puissent par la suite plus facilement s'intégrer à l'université et au marché du travail» (p. 78). Dans cette foulée, la Commission remarque que le Cégep entend libérer un professeur, l'an prochain, qui aura à établir les liens entre les exigences des cours et les besoins en NTIC.

La Commission tient à signaler le caractère remarquable des locaux mis à la disposition des élèves. Un pavillon, le *Triest R* est consacré exclusivement au programme des *Sciences humaines*; il regroupe les locaux dans lesquels les cours sont dispensés, les bureaux des professeurs, les laboratoires et les services d'aide, ainsi que des aires de repos. Cet aménagement est propre à faciliter l'apprentissage, les rapports entre les élèves, la consultation des professeurs et l'accès à des services particuliers, sans compter qu'il contribue fortement à créer un sentiment d'appartenance et de valorisation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* confiée à l'assemblée départementale d'importantes responsabilités visant à assurer la qualité de l'évaluation. Ainsi, par exemple, c'est cette instance qui doit veiller sur l'équité, établir les modes d'évaluation spécifiques de chacun des cours, déterminer les seuils de réussite, déterminer les moyens relatifs à la qualité métrologique des instruments utilisés et à la fiabilité de la correction (art. 3.3). C'est elle aussi qui doit recommander l'approbation des plans de cours (art. 3.3). Force est de constater, toutefois, comme le Cégep l'a indiqué dans son rapport d'auto-évaluation, que ces responsabilités «sont en phase de réalisation». Même si une collecte de données effectuée par le Cégep indique que les professeurs respectent la plupart des règles de la politique et même s'il fut démontré, lors de la visite, que plusieurs professeurs

se concertent sur une base informelle, la PIEA, par ses exigences élevées, requiert une explicitation plus évidente de l'équité et de la qualité de l'évaluation. D'ailleurs, le Cégep envisage plusieurs actions pour renforcer, en cela, la mise en oeuvre de la politique.

La Commission recommande au Cégep de prendre les dispositions pour que le département assume l'ensemble des responsabilités qui lui sont dévolues par la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. En ce qui concerne le cours *Économie globale*, les trois cas soumis à la Commission sont de qualité inégale. Dans l'un d'eux, les évaluations vérifient adéquatement les objectifs prévus au plan de cours et elles paraissent bien adaptées à l'ordre d'enseignement collégial. Dans le deuxième cas, les évaluations reçues ne correspondent pas à ce qui est prévu initialement dans le plan de cours; le nombre d'évaluations est différent et les objectifs du cours ne sont évalués que partiellement. Dans ce cas, les évaluations vérifient un standard qui semble faible pour le collégial, tant en ce qui concerne le degré de difficulté que la charge de travail. En ce qui a trait au troisième cas, les objectifs suivis sont identiques à ceux du Ministère, mais les standards visés par l'évaluation ne correspondent que partiellement à ceux qui devraient être atteints. Même si l'évaluation vérifie adéquatement les connaissances et les applications, elle touche moins la capacité à utiliser les modèles de la science économique et à réaliser une analyse globale, alors que le but du cours est d'analyser le fonctionnement global d'une économie avec un cadre d'analyse fonctionnel. Les différences entre les trois cas traités viennent appuyer la recommandation précédente, à l'effet que les départements doivent assumer plus adéquatement leurs responsabilités touchant l'évaluation, afin d'en harmoniser la qualité. En ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, il y a moins de différence à propos de la qualité des documents qui s'y rapportent. Les trois plans de cours constituent un excellent guide pour les étudiants; ils contiennent tous l'information nécessaire sur le déroulement du cours et indiquent les étapes de la démarche d'apprentissage. Les objectifs du cours sont ceux du Ministère et on remarque des adaptations ou des ajouts qui les précisent, quoique les objectifs 3, 4 et 5 – qui concernent l'identification des principales méthodes de recherche, la procédure logique d'une méthode, et l'interprétation des résultats – ne sont pas toujours pris explicitement en considération. Par ailleurs, les évaluations sommatives fournies sont pertinentes et de bon niveau.

Les sections du rapport d'auto-évaluation portant sur les taux de réussite et de diplomation sont sans doute celles qui sont les moins développées. Ce constat ne met pas en cause l'application soutenue avec laquelle l'auto-évaluation a été effectuée, mais il est plutôt attribuable à l'importante mutation qu'a connu l'établissement en passant du statut privé à celui de public, et qui rend peu significatives les statistiques antérieures à 1993. Le manque de données longitudinales invite donc à la prudence dans l'interprétation des taux obtenus, et la Commission encourage le Cégep à poursuivre la collecte et l'analyse de l'information qui s'y rapporte, comme celui-ci propose d'ailleurs de le faire.

Considérant le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés, la Commission prend note que ces derniers, dans un sondage, expriment une opinion positive sur ce sujet, bien qu'ils émettent également une certaine réserve sur la préparation aux études universitaires, notamment en ce qui a trait à la pertinence des travaux exigés au cours de leur formation. La Commission invite le Cégep à se questionner sur la signification de ce point de vue et sur ce qui le fonde, surtout s'il réapparaît dans des questionnaires ultérieurs.

Pour leur part, les données se rapportant au test ministériel de français concernent presque exclusivement les élèves dont la première inscription au collégial a été faite avant 1993, donc à l'époque du collège privé. La Commission attire néanmoins l'attention du Cégep sur le fait que les 143 élèves de la cohorte 1993-1994 ont obtenu une moyenne inférieure de 10 points à celle de l'ensemble du réseau. Elle *suggère* au Cégep de prendre les mesures appropriées pour rehausser les résultats.

Il est encore tôt pour porter une appréciation sur le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, puisque celui-ci vient d'être mis en place au trimestre d'hiver 1996, et encore n'est-ce qu'à titre expérimental et auprès d'élèves volontaires. Cette activité consistait à réaliser une recherche documentaire multidisciplinaire, et la principale critique des élèves rencontrés a porté sur l'insistance trop forte, d'après eux, sur la première étape du cours : l'appropriation du concept d'intégration. La Commission encourage le Cégep, comme il le prévoit, à effectuer une analyse détaillée des résultats obtenus qui pourront servir d'indicateurs sur plusieurs aspects de la mise en oeuvre du programme.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Qu'un seul département regroupe l'ensemble des disciplines des Sciences humaines facilite la concertation. La Commission invite le Cégep à développer celle-ci et à l'étendre, comme l'annonce le rapport d'auto-évaluation, notamment par la création de comités de niveaux, par des rencontres formelles tenues avec des représentants des disciplines de mathématiques et d'administration, et aussi par d'autres rencontres avec les professeurs de la formation générale.

La qualité des communications entre les professeurs et entre ceux-ci et la direction est à souligner. Les pas importants réalisés en ce sens depuis la création du Cégep, il y a à peine trois ans, témoignent bien que chaque instance, voire chaque personne, ait mis sérieusement l'épaule à la roue. L'appui apporté par les membres de la direction est également à faire valoir. Le rapport d'auto-évaluation et l'information recueillie lors de la visite convergent pour faire état des nombreux projets mis en place pour soutenir, développer et valoriser le programme; songeons, plus particulièrement, à l'aménagement du *Triest R* et aux services qui s'y trouvent, ainsi qu'au dégrèvement dont jouissent des professeurs pour s'occuper du *Centre d'aide à l'apprentissage*, du *Laboratoire en sciences humaines* ou de l'élaboration du *Guide méthodologique*.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* du Cégep Marie-Victorin est un programme de qualité. Celui-ci compte plusieurs éléments positifs. De toute évidence, peuvent être regroupés sous cette mention, les travaux accomplis pour renforcer la cohérence du programme, l'ensemble des mesures d'aide et d'encadrement dont bénéficient les élèves – mesures qui s'articulent bien, par ailleurs, au souci pédagogique –, la disponibilité et l'engagement d'un personnel enseignant qualifié, l'importance des ressources matérielles et la qualité des locaux, ainsi qu'une gestion centrée sur la valorisation du programme. La Commission souligne une fois de plus la qualité du processus d'auto-évaluation suivi et, particulièrement, le fait que celui-ci a été dirigé sur le développement et l'amélioration du programme.

La Commission constate néanmoins que sur deux points essentiels, le programme devrait être amélioré, voire corrigé. C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- Une définition plus explicite des profils de formation offerts.
- L'adoption de dispositions pour que le département assume ses responsabilités au regard de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également cinq suggestions, soit, d'identifier un cours d'entrée par discipline, de recourir plus fréquemment à des méthodes de pédagogie active, de mettre en place une activité récurrente de dépistage des élèves à risque, de rechercher une rétro-action des élèves sur l'enseignement donné, et de prendre les mesures pour hausser les résultats au test ministériel de français.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep Marie-Victorin à l'enseignement ordinaire.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 5 novembre 1996, le Cégep Marie-Victorin transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, la Commission prend note que le Cégep a entrepris plusieurs actions pour améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- Concernant la cohérence du programme, un travail départemental a été accompli afin de réviser les profils de formation et les grilles de cours qui s'y rapportent. Aux profils déjà existants intitulés *Individu*, *Société* et *Administration*, s'ajoute maintenant celui de *Sciences humaines avec mathématiques*, qui remplace le profil *Monde*. Le nouveau profil permet aux élèves de s'inscrire en Sciences humaines et de faire des mathématiques, même s'ils ne se dirigent pas dans le domaine de l'administration. En outre, la grille de cours a été aménagée de manière à donner accès aux diverses disciplines dès le premier trimestre.
- Le Cégep dispose maintenant d'une ressource humaine affectée à la mise en place des nouvelles technologies des communications. Celle-ci, entre autres choses, offre aux professeurs du perfectionnement et travaille en collaboration avec le *Centre d'aide à l'apprentissage assisté par micro-ordinateur* en Sciences humaines.
- L'encadrement des élèves a également retenu l'attention du Cégep. D'une part, le guide méthodologique projeté est maintenant une réalité; il constitue un outil de référence dans tous les programmes. D'autre part, afin de mieux encadrer les élèves à risque, un projet a été mis en place pour les dépister dès les premières évaluations accomplies et pour les soutenir, tout en les orientant vers les services d'aide adéquats.
- La *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* a été amendée de manière à ce que la qualité du français soit évaluée dans tous les travaux et examens, ce qui est susceptible de renforcer l'efficacité du programme.
- Au plan de la gestion, le Cégep signale que l'approche programme se développe. Une concertation a eu lieu sur des éléments de la formation générale qui devraient être pris en considération dans la formation spécifique de chacun des profils du programme. Il est prévu que l'épreuve synthèse tienne également compte de ces éléments.

Toutes ces actions devraient permettre de bonifier la mise en oeuvre du programme. La Commission s'attend à recevoir au moment approprié un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Jacques L'Écuyer, président